

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Picardie

Séance du 7 décembre 2009

Avis n°2009-7 relatif à l'enjeu « vieux bois » du DOCOB du Site d'Importance Communautaire « Massif forestier de Compiègne, Laigue » et de la Zone de Protection Spéciale « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps »

- Attendu que l'ensemble du massif de Compiègne-Laigue est unique au sein des plaines du Nord-Ouest de l'Europe. En particulier, le site exceptionnel des buttes des Beaux-Monts et du Mont du Tremble est un ensemble de 350 ha qui concentre une richesse biologique et paysagère unique dans le Nord-Ouest européen et à l'échelle nationale. Ce site est inclus dans le SIC Natura 2000.

- Attendu que les contextes géographique, géomorphologique et méso-climatique très particuliers confèrent au site des Beaux-Monts/Mont du Tremble une grande richesse et originalité floristique et faunistique.

- Attendu que la très grande originalité et même unicité tient à la présence d'un vieux peuplement avec plus de 110 ha de vieille chênaie quadricentenaire entourée de chênaies-hêtraies de 150-200 ans, l'ensemble s'étalant sur environ 350 ha.

- Attendu que la directive Habitats, faune, flore n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages vise à créer un réseau écologique de sites afin d'assurer le maintien ou le cas échéant le rétablissement dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés.

- Attendu que le code de l'environnement et notamment l'article L 414-1 V stipule que "*les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces*".

- Attendu que le massif des Beaux-mont constitue un milieu remarquable pour l'avifaune. Les espèces les plus remarquables sont le Pic mar, le Pic noir et la Bondrée apivores, toutes

trois inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Parmi les espèces menacées en France et/ou en Picardie, on note en particulier la Bécasse des bois au printemps, de très importantes populations de Gobemouche noir, de Rougequeue à front blanc et d'importantes populations de Grimpereau des bois.

- Attendu que les oiseaux précités sont protégés, ainsi que leurs aires de reproduction et de repos, par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009.

- Attendu que le massif des Beaux Monts constitue également un milieu remarquable pour les chiroptères. Pour le Petit rhinolophe, le massif de Compiègne-Laigue-Ourscamps constitue l'ensemble le plus important de tout le nord-ouest du Bassin parisien. La présence de Grand murin a également été notée au niveau du château de Compiègne, Il est donc très probable que la butte des Beaux Monts soit aussi utilisée. Le Vespertilion de Bechstein et le Vespertilion à oreilles échanquées sont également susceptibles de fréquenter le site.

- Attendu que toutes les chauves souris présentes en Picardie sont inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats, faune, flore et sont protégés, ainsi que leurs aires de reproduction et de repos, par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- Attendu que le Muscardin, assez rare et vulnérable en Picardie a déjà été noté sur les Beaux-Monts (BAS, 1995). Le Mulet à gorge jaune, apparemment Très Rare en Picardie bien que peu connu, est susceptible d'être présent.

- Attendu que le massif des Beaux Monts constitue également un milieu potentiellement remarquable pour les amphibiens et reptiles. Le Lézard agile, rare et menacé dans le nord-ouest de la France et de l'Europe, présent sur l'allée des Beaux-Monts non loin de Compiègne, est susceptible d'occuper la lisière sud de l'allée vers le carrefour du Tréan. Les ornières et dépressions humides en eau en février-avril abritent des populations de Grenouille agile (comm. pers. R. François), d'Alyte accoucheur (ONF, 2006) et de Salamandres, petits Tritons... Certaines mares proches des Beaux-Monts sont potentiellement favorables au Triton crêté. Ce dernier a été noté en 2006 dans 2 mares à quelques centaines de mètres de la future RBD (ONF, 2008).

- Attendu que les espèces d'amphibiens et de reptiles mentionnés ci-dessus sont protégées par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- Attendu que les coléoptères saproxyliques du SIC « Massif forestier de Compiègne, Laigue » représentent un patrimoine entomologique remarquable, qui dépasse largement les frontières de ce massif. La forêt de Compiègne constitue clairement un sanctuaire pour la conservation, à l'échelle nationale et européenne, d'espèces saproxyliques en danger, devenues extrêmement rares et isolées dans le pays.

- Attendu que les coléoptères saproxyliques, inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitats, faune, flore, présents dans le SIC de Compiègne sont (par ordre d'importance européenne et nationale) :

- *Limoniscus violaceus*, lié aux cavités basses, très rare en Europe (11 localités connues) et en France (7 sites actuellement répertoriés). La forêt de Compiègne constitue la localité française la plus nordique.
- *Osmoderma eremita*, lié aux grandes cavités (hautes), répertorié dans 25 départements. Le site de Compiègne semble être la station française la plus septentrionale du territoire national.
- *Cerambyx cerdo*, associé aux chênes. Présent dans 53 départements, il est commun dans le Sud de la France, plus rare et plus disséminé au Nord du pays.
- *Lucanus cervus*, inféodé aux souches et systèmes racinaires dégradés de feuillus sénescents ou morts. Il est répertorié dans tous les départements de métropole.

- Attendu que la présence de ces espèces confère au site Natura 2000 un intérêt exceptionnel au niveau européen, puisqu'il rassemble sur un même territoire 4 des 5 taxons saproxyliques relevant de la directive Habitats, faune, flore.

- Attendu que parmi les 4 espèces d'insectes cités ci-dessus, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Pique prune (*Osmoderma eremita*) sont également inscrits à l'annexe IV de la directive Habitats, faune, flore et sont protégés, ainsi que leur aire de repos et de reproduction, par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- Attendu que le secteur Natura 2000 des Beaux Monts présente un patrimoine végétal assez élevé, avec au moins 15 phanérophytes au minimum Assez Rares et/ou Vulnérables en Picardie, et 5 taxons bryophytiques remarquables. Ce cortège est représentatif des influences à la fois atlantiques (Fragon, Jacinthe...), continentales (présence ancienne de la Ronce des rochers en disjonction d'aire à l'ouest), méridionales (Millepertuis des montagnes en limite nord-ouest) et sub-montagnardes (Impatience ne me touchez pas, Dicrane vert...) en nettes disjonctions d'aires avec les populations montagnardes du Nord de la France.

- Attendu que la mousse Dicrane vert (*Dicranum viride*) est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats, faune, flore.

- Attendu que le rajeunissement généralisé du massif de Compiègne-Laigue depuis une quinzaine d'années a d'ores et déjà généré une perte démographique très importante des populations des oiseaux cavernicoles les plus exigeants, et très probablement des coléoptères saproxyliques comme l'indiquait G. CARPEZA déjà en 1995. Ce rajeunissement généralisé, programmé dans le plan d'aménagement du massif compiégnais 1996-2010 (ONF, 1996) apparaît extrêmement préoccupant et très dommageable pour la biodiversité faunistique du massif.

- Attendu que l'intégration en RBD des seuls 110-115 ha de chênaies quadricentenaires ne saurait suffire à pérenniser cette richesse pour les siècles à venir.

- Attendu qu'il est indispensable de conserver sur plusieurs siècles de vastes ensembles de plusieurs centaines d'arbres très anciens (+ de 300-400 ans). Dans 200 ans, les quadricentenaires actuels auront 550-600 ans et seront donc en très mauvais état ou à terre. Le recrutement doit se faire à proximité immédiate. La proposition de couper des arbres et replanter de nouveaux chênes au sein même de la futaie quadricentenaire paraît inadéquate car risquée et artificielle.

- Attendu qu'il est urgent, comme de très nombreux scientifiques et riverains le demandent depuis des années, que le patrimoine naturel de cet ensemble grandiose des Beaux-Monts

et ses marges puisse faire l'objet d'une préservation durable et d'une valorisation auprès du public, riverains et visiteurs étrangers.

- Attendu qu'il est donc particulièrement urgent de préserver durablement l'ensemble des Beaux-Monts/Mont du Tremble afin de créer des réservoirs démographiques et génétiques cruciaux pour l'avenir de ces espèces menacées.

- Vu la note intitulée " Le site des beaux-monts en forêt domaniale de Compiègne : un patrimoine naturel exceptionnel d'enjeu européen" (R. François & J.C. Hauguel) annexée au présent avis.

Article 1 : Le CSRPN émet un avis défavorable sur les mesures proposées dans le DOCOB pour la thématique "Vieux bois" sur le secteur de 350 ha incluant les Beaux Monts et le Mont du Tremble, ces mesures ne permettant pas d'assurer le maintien de la biodiversité qui lui est associée. Le CSRPN ne remet toutefois pas en cause et approuve la création d'un réseau de vieux bois (en forme d'arc de cercle du Nord au Sud du massif) grâce à la mise en place d'îlots de sénescence et de vieillissement.

Article 2 : En réponse à l'avis défavorable émis à l'article 1, le CSRPN demande la constitution d'une Réserve Biologique Domaniale Dirigée sur les 350 ha situés en site Natura 2000 et constituée du site des Beaux Monts et du Mont Tremble (voir la localisation sur la carte annexée à cet avis). Cela permet d'inclure les parcelles de hêtraie-chênaie de 150-200 ans situés au nord de la série paysagère des Beaux Monts. Ces peuplements auront 350-400 ans dans 200 ans, sans nécessiter le recours à des coupes et plantations coûteuses et incertaines.

En conclusion, le CSRPN considère que Compiègne doit devenir la « Soeur picarde » de Fontainebleau : forêts patrimoines exceptionnelles toutes deux, forêts de chasse des Rois de France depuis des siècles, forêts d'artistes, ces massifs proches de Paris sont des coeurs de nature fabuleux pour les réseaux écologiques que la France doit mettre en place dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Fait à Amiens, le 07 janvier 2010
Le Président du CSRPN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

Xavier COMMECY